

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le trois avril précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE

MANIGOD : /

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 3

Grégory BAERT à Claude COLLOMB-PATTON, Hélène FAVRE BONVIN à Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE à Gérard FOURNIER-BIDOZ

Excusés : 4

Laurence AUDETTE, Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET-GUELPA, Nelly VEYRAT-DUREBEX

Absents : 3

Pierre BARRUCAND, Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Benjamin DELOCHE

[DEL2024-030 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DU COMITE DE BASSIN FIER ET LAC D'ANNECY](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5211-2 ;

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 120 000 du 29 juin 1994, jurisprudence « Agard » ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), structure porteuse du Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi "NOTRe", notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2020-045 du 29 juillet 2020 désignant les délégués au sein du Contrat de bassin Fier et Lac ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2024-006 du 30 janvier 2024 désignant un nouveau délégué au sein du Comité de bassin Fier et Lac d'Annecy ;

Vu l'avis du Bureau du 2 avril 2024 ;

Considérant que la CCVT a consenti dans le cadre du Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy, à l'accord technique et financier entre les acteurs locaux concernés pour une gestion globale, intégrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Gaëlle VERJUS de son mandat de conseillère municipale de Thônes, il convient de la remplacer en tant que déléguée suppléante au sein du Comité de bassin Fier et Lac d'Annecy ;

Considérant la composition actuelle des représentants du Comité de bassin Fier et Lac d'Annecy ;

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre BARRUCAND	Madame Gaëlle VERJUS
Monsieur Stéphane CHAUSSON	Madame Claire BARRIN

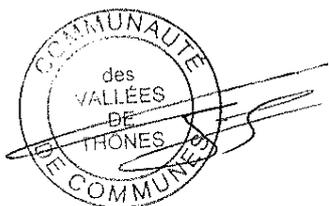
Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret ;
- DESIGNER Didier THEVENET, délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du Comité de bassin Fier et Lac d'Annecy.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Benjamin DELOCHE



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Benjamin DeLoche".

Délibération transmise en Préfecture le 16 avril 2024
Publiée le 16 avril 2024